

# ! SUD QUI LUTTE ! – SUD QUI GAGNE !

*Pour SUD, les combats collectifs sont fondamentaux.*

*Ce sont ces luttes qui ouvrent de nouveaux droits ou maintiennent un statu quo plus favorable aux travailleurs. Par contre, les défenses individuelles font aussi partie des combats que nous portons. Elles sont parfois victorieuses.*

*Ces victoires permettent de faire respecter les personnels et leurs droits et sont tels des grains de sable qui empêchent parfois l'institution de broyer des collègues.*

*Voici des exemples de ce que nous avons obtenu.*

## TRIBUNAL ADMINISTRATIF

---

### **Retrait de salaire abusif**

Suite à un recours au tribunal administratif après un retrait de salaire abusif pour service non fait (en l'occurrence, les heures d'aide personnalisée), le rectorat de Créteil a été condamné à rembourser la somme prélevée. Recours déposé par Eric Charles, victime d'un abus de pouvoir de son IEN.

### **Licenciement abusif**

Condamnation du collègue Jean Moulin d'Aubervilliers  
Un AED licencié, CCP non saisie.

### **Refus de communiquer des documents administratifs**

#### **Saisie de la CADA** (Commission d'Accès aux Documents Administratifs)

---

L'ancien DASEN, M. Moya, refusait à Sud éducation Créteil le listing des Professeurs des Ecoles Stagiaires du Val-de-Marne, sans aucune raison. Après plusieurs demandes sans autre réponse que « je ne veux pas ! », nous avons saisi la CADA (commission d'accès aux documents administratifs). Celle-ci a tranché en notre faveur et le DASEN nous a communiqué cette liste peu de temps après l'avis de la commission. Cela a permis de mettre fin au fait du prince et à de la discrimination syndicale.

### **Conservation illégale de données sur des élèves.**

#### **Saisie de la CNIL** (Commission Nationale Informatique et Liberté)

---

Une directrice d'école nous a alertés sur le fait que les services informatiques du Rectorat effectuaient une maintenance sur Base élèves et que, pour cela, les écoles devaient archiver les données personnelles sur un fichier informatique et les garder sous le coude. Or, il est spécifié qu'aucune donnée ne doit être gardée après le départ des enfants de l'école. Nous avons saisi la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) qui nous a donné raison et a enjoint le Ministère à publier un communiqué stipulant qu'aucun archivage n'était permis et que toutes les données soient bien effacées après le départ des enfants de l'école.

## Dossiers CUI aux PRUD'HOMMES

**Un énorme travail a été effectué auprès des collègues CUI. De nombreux dossiers ont été montés par certains de nos militants et plusieurs personnes ont eu gain de cause auprès des tribunaux :**

**Créteil Conciliation** : heures supplémentaires non rémunérées 3 500 € obtenus

**Melun Jugement** : victoire en requalification (8 000 €), requalification du CDD en CDI (CUI)

**Créteil Jugement** : 2 dossiers, 4 400 € chacun, 1 dossier : 12 000 €

**Bobigny Juge départiteur** : 1 dossier : 1 654 €

*(à noter que certains intendants se plaignent de l'action de SUD Education et leur reprochent d'informer les CUI sur leurs droits lors d'heures d'informations syndicales)*

### **En cours :**

Requalification CDD en CDI (CUI)

Requalification CDD en CDI (CUI) + heures supplémentaires + travail dissimulé

Saisine du tribunal administratif pour non respect de l'article 10 de la loi du 13 juillet 1983, sur la protection fonctionnelle contre différentes collectivités territoriales.

Saisine du tribunal administratif pour non reconnaissance d'accident de travail contre différentes collectivités territoriales

Saisine du tribunal administratif pour **atteinte grave et manifestement illégale portée à une liberté fondamentale (refus de stage syndical)**

Nous sommes aussi intervenus régulièrement auprès des services de la DASEN et de la Rectrice, pour dénoncer des abus de certain-es IEN (sur les évaluations nationales dernièrement) qui s'autorisent des comportements ouvertement autoritaires.

Nous sommes également intervenus sur des cas de personnels de toutes catégories (enseignants, administratifs, agents) auprès de différents employeurs (rectorat, collectivités territoriales) pour les raisons évoquées ci-dessus.

**Toutes ces actions vont dans le même sens : lutter pour le respect des personnels, afin que leurs droits ne soient pas grignotés petit à petit par une hiérarchie de plus en plus pesante et managériale.**

